



La plaine sportive « Germinal » : le projet-phare du mandat 2014 - 2020

P4



Sport
Le Parcours du Coeur

P5



Festivités
Résidence A. Beltrame

P16



C.C.A.S
De nouveaux habitants

Dossier

Le point sur les finances communales

P10

Vos élus s'expriment



Claudine ZOCCALI Adjointe au Maire

Chargée de l'enfance, la petite enfance, la jeunesse, la vie scolaire et le sport.



Daniel BOITTIAUX Adjoint au Maire

Chargé des travaux, de la sécurité et du développement associatif.

Madame, Monsieur, chers habitants,

Nous tenons, via cet espace d'expression, à vous communiquer un retour sur la sécurité routière dans notre Commune.

L'année 2018 a été marquée par la **sécurisation du cheminement piéton sur l'axe principal** qui mène au centre-ville, aux écoles, aux différents bâtiments administratifs, sociaux, sportifs et festifs.

L'année 2019 s'axe, quant à elle, sur les écoles du centre bourg.

Il est difficile d'avoir des certitudes en matière de circulation routière, **difficile d'anticiper les réactions des usagers.**

Pour cette raison, nous sommes passés par une **phase de test lors de la modulation du sens de circulation** dans les rues Jules Guesde, Hilaire Moreau et Suzanne Lannoy-Blin. Vous nous avez vus, avec nos collègues, très **souvent sur le terrain et à l'écoute de vos réactions et propositions**. Nous avons **figé une solution**, sur la boucle autour des écoles, **qui répond à une majorité des cas** rencontrés et des problèmes soulevés.

Mais la sécurité ne s'arrêtera pas à ce quartier !

La rue Emile Zola ne sera pas en reste. Nous créerons une chicane avec un passage protégé sécurisé au sortir de la voie venant de l'école Frédéric Joliot-Curie, des coussins berlinois seront également installés aux abords du virage, avec un éclairage modifié. Pour compléter ce dispositif, en fin d'année, des feux comportementaux seront implantés en entrée de ville côté de Rouvignies.

Dans les rues Jules Guesde et Emile Zola, la vitesse sera limitée à 30 Km/h.

Rappelons une nouvelle fois que la ligne de séparation de voies, dans la **rue Gustave Delory**, interdit le dépassement.

Gare à la verbalisation par la Police Nationale !

Petit à petit, nous équipons les voiries afin qu'elles deviennent plus sûres pour les conducteurs et les piétons.

Par contre tout cela ne peut prendre du sens que si les automobilistes respectent la signalisation : nous faisons donc appel à votre civisme...

Du côté des travaux :

Nous n'avons pas obtenu la totalité des subventions sollicitées, indispensables pour réaliser le projet prévu à l'école primaire. Nous allons donc repartir à la « chasse » aux aides.

Sur l'entrefaite, le projet a évolué.

En effet, les nombreux audits menés par l'équipe municipale sur le bâti des trois écoles montrent un vieillissement important de ceux-ci ! **Il faut repenser l'ensemble des trois écoles**, se fixer des objectifs nécessaires et atteignables.

La remise en état de l'église est en bonne voie. L'édifice répondra aux normes d'accessibilité, les murs seront consolidés, le chauffage sera neuf et l'électricité, aux normes. Enfin, vous pourrez apprécier des vitraux lumineux et le lifting des peintures. Les fidèles pourront, dès la rentrée, reprendre possession du lieu.

Par contre, nous sommes toujours en attente de la réponse de l'assurance pour la **réparation du toit**, endommagé suite aux violents coups de vent de cet hiver.

Les portes du cimetière sont automatisées. Dorénavant, elles s'ouvrent et se ferment seules aux horaires officiels. Au retour des congés d'été, les services techniques municipaux installeront un signal sonore, 15 minutes avant la fermeture.

Restant à votre écoute, nous vous souhaitons un bel été !

Bien cordialement,
Claudine Zoccali et Daniel Boittiaux.

Ville d'Hérin - Hôtel de Ville

2 rue Jean Jaurès 59195 HERIN

Tél : 03.27.20.06.06 - Fax : 03.27.20.06.07

Mail : contact@ville-herin.fr

Ouverture au public : 8h-12h / 13h30-17h30

Site web officiel : www.ville-herin.fr



herin.com



L'Edito du Maire

Sommaire

2	Vos élus s'expriment
3	Edito du Maire
4	Jeunesse - Sports
5-6	Fêtes - Cérémonies
7	Travaux - Sécurité
8-9	Urbanisme - Environnement
10-14	Finances
15	Communication - Vie Citoyenne Vie éco – Emploi - Formation
16-17	C.C.A.S - Aides - Logement
18	Notez-le !
19	Expression libre
20	En perspective

Chères Hérinoises, chers Hérinois, chers habitants,

Depuis que vous nous avez accordé votre confiance en mars 2014, l'équipe municipale et moi-même avons œuvré afin d'améliorer votre quotidien.

Cinq années de gestion locale, c'est un laps de temps suffisamment long pour réfléchir à des solutions, prendre des initiatives, élaborer des actions, entreprendre des réalisations, mais c'est aussi très court car bien des décisions se construisent dans la durée, en fonction des contraintes administratives et juridiques.

Notre ambition était, et sera jusqu'au bout, simple et claire : faire en sorte que chaque habitant soit fier et heureux de vivre à Hérin, village à visage humain où il fait bon vivre ensemble, toutes générations confondues.

L'esprit constructif et la volonté d'agir en toute transparence animent toujours notre équipe, qui place l'intérêt général au cœur de son action. Conformément à nos engagements, l'ensemble des projets achevés ou en cours depuis cinq ans ont été menés **sans augmentation des impôts locaux**. Toujours au service de leurs concitoyens, les élus ont permis à Hérin de se développer et d'être reconnue partout ailleurs. Aujourd'hui, leur motivation reste intacte pour engager la suite et booster la Commune vers l'avant. Je tiens à souligner ici leur investissement, traduisible tant par des initiatives personnelles que par leur réactivité et leur détermination.

Nous entamons donc cette dernière année de mandat municipal avec la poursuite des actions programmées. **Je vous invite à lire en page 14 l'état des avancées et de l'encours, par domaine d'activité.**

Bien entendu, il reste beaucoup à faire, notamment au niveau de la rénovation des écoles et des trottoirs.

Lors de la réunion de Conseil Municipal d'avril, nous avons débattu des Orientations Budgétaires pour l'année 2019.

Au regard de l'augmentation des charges structurelles d'une part et de la baisse de la dotation de l'Etat de l'autre, nous subissons **un effet ciseaux qui nous oblige à réduire la voilure sur certains projets**. Il nous faut composer avec cette donne, même si elle peut sembler difficile à comprendre, du point de vue de chacun. Pourtant, soyez certains que nous sommes attentifs à vos remarques et signalements, toujours pris en compte... bien qu'il soit concrètement difficile de satisfaire tout le monde, à l'instant T. Faire l'unanimité est une gageure et nous sommes réalistes... Mais **nous mettons un point d'honneur à respecter chacun et à mettre tout en œuvre pour aider au déblocage des situations.**

Plus légèrement, l'été arrive ! Cette douce saison est idéale pour profiter des petits bonheurs de la vie et ralentir le rythme. Pourquoi ne pas prendre le temps de se balader et de découvrir autrement notre bonne ville ?

Du côté de la Mairie, l'heure n'est pas encore au repos puisqu'il faut s'affairer aux festivités de l'été : **le carnaval, la retraite aux flambeaux et sa soirée musicale, le feu d'artifice** sont autant de bons moments à partager... Participez nombreux à ces manifestations joyeuses et familiales qui vous sont offertes !

Ceci dit, la vie de notre village est aussi rythmée par nombre d'événements organisés par les associations locales.

Le tissu associatif hérinois est dense et varié : c'est une chance ! Que ce soit grâce au sport, à la musique, à la lecture, au jeu ou au chant, tous les prétextes sont bons pour nouer des liens solidaires, se cultiver ou se distraire ! **Les associations sont un élément fédérateur et confraternel au sein du village.** Je saisis ici l'opportunité de saluer tous leurs membres bénévoles pour leur implication désintéressée, au service de tous.

Encore une fois, soyez assurés que l'équipe municipale poursuivra ses actions pour que notre village continue à vous apporter la qualité de vie et la tranquillité auxquelles vous aspirez depuis que vous avez choisi d'y vivre.

Très bonnes vacances à vous !

Votre Maire dévoué,
Jean-Paul Comyn

Jeunesse et Sports

Le printemps est arrivé... Vive les loisirs en extérieur !

Avec l'arrivée des beaux jours, l'envie de prendre l'air et de se dégourdir les jambes s'est faite sentir !

Clin d'œil sur les manifestations marquantes des mois de mars, avril et mai.

Retrouvez une sélection de photos du cross du 26 mars sur le site www.ville-herin.fr, rubrique « Actu et images/Albums photos ». Des articles plus complets sont également disponibles à la lecture dans l'onglet « Actu et images/articles récents » ou sur la page Facebook Herin.com.



26 mars - Un cross pour se dépasser

Organisé par l'école H. Barbusse – L. Michel, l'ADADEH et le service municipal des sports, « **le cross des petits pieds hérinois** » s'est déroulé à la plaine sportive.

Cris, sifflets et applaudissements ont porté les **237 coureurs** parfois en peine, parfois à l'aise, mais toujours dans un effort jusqu'au-boutiste ! Chaleureusement félicités, ils ont ensuite posé pour la photo-souvenir, leur récompense autour du cou : une médaille offerte par la Mairie, en souvenir de ce **temps fort de leur scolarité**.



15-19 avril - Chouette colonie à la mer !

Ce matin-là, **25 des 44 élèves de CM2** ont pris la direction de la côte d'Opale en compagnie des encadrants d'Océane Voyages Juniors. Les gorges étaient serrées pour cette première séparation, mais le lien a pu être maintenu durant toute la semaine : rassurant ! La météo ensoleillée et le super programme d'activités ont largement participé à la réussite de ce séjour.

Afin de le rendre **accessible au plus grand nombre**, la Mairie prenait à charge 300 € sur un coût de 380 € par enfant (hors transport).



8-19 avril - Un centre aéré au vert

40 à 50 enfants ont fréquenté le centre de loisirs dirigé par Malika et Marie-Helena. Aux côtés de l'équipe d'animatrices, les jeunes vacanciers se sont adonnés aux activités sportives, dansantes et musicales prévues et ont joué dehors, autant que possible ! Insatiables, ils ont fait le **plein de découvertes** au zoo de Maubeuge et au Parc Maingoval, se sont dépensés à la piscine de Raismes et amusés à CavallKid ou au bowling de Valenciennes.

Le coût de ce centre avoisinait les 2100 € hors salaires.



5 mai - 7 kms pour le Parcours du Cœur

130 personnes s'étaient réunies à la plaine sportive pour le coup d'envoi de l'édition 2019. Cet événement mis en place par le service municipal des sports et les Randonneurs Hérinois a rassemblé des marcheurs réguliers (86), occasionnels (38) et des novices (6), âgés de **2 à 78 ans**. La bonne humeur régnait dans le groupe, décidé à bouger pour prendre soin de son cœur ! Lors de la collation offerte en fin de parcours, les participants ont pu faire un don en faveur de la Fédération Française de Cardiologie : **un chèque de 150 €** lui sera reversé. Que chacun soit remercié ici pour sa générosité !

Fêtes et Cérémonies

L'ancienne gendarmerie est devenue la résidence « Arnaud Beltrame »



Le 30 mars, la Résidence « Partenord Habitat » située rue Jean-Jacques Rousseau a reçu le nom d'Arnaud Beltrame, sur proposition de Jean-Marc Mortreux, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.

Retour sur une cérémonie très officielle, empreinte d'émotion.

Le 23 mars 2018, l'officier supérieur de gendarmerie Arnaud Beltrame, « *fidèle à ses valeurs* », se substituait volontairement à un otage

lors d'une attaque terroriste, à Trèbes. Décédé des suites de ses blessures, « *tombé en héros* », selon le Président de la République, il fut nommé Colonel à titre posthume.

Sa mort ayant suscité une vive émotion partout en France, les élus hérinois ont souhaité honorer sa mémoire et son courage en donnant son nom à un bâtiment emblématique de la ville. En accord avec le bailleur social, le choix s'est légitimement porté sur une résidence abritant des habitations depuis 2009, qui faisait fonction de gendarmerie il y a 25 ans.

Cet hommage au Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame fut présidé par Christian Rock, Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes.

De nombreuses personnalités étaient également présentes pour l'occasion dont, pour la gendarmerie, le Capitaine François Malbrancq de Valenciennes et le Colonel Pierre Chatellier, Commandant en second du groupement de gendarmerie du Nord.

La plaque commémorative a été dévoilée par le Sous-Préfet, accompagné du Maire, Jean-Paul Comyn, de Max-André Pick, Président de Partenord Habitat et de Sébastien Chenu, Député de la 19^{ème} circonscription du Nord. Un témoignage d'admiration et de respect qui traversera les années.



Festivités du 14 juillet

En juillet, de grands moments d'amusement et de convivialité s'annoncent : vivez-les entre amis, en famille et faites stopper la rumeur qui dit qu'il ne se passe jamais rien à Hérin (voir détails p. 20) !

Hérin

BAL POPULAIRE DU 12 JUILLET 2019

Retraite aux flambeaux À 21h30

VENDREDI 12 JUILLET 2019
- 21 HEURES 30 - RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Retraite aux flambeaux avec la participation de l'Harmonie Batterie-Fanfare d'Hérin
A 21 heures : distribution des lanternes Place Roger Salengro
Rassemblement et départ : Place Roger Salengro vers 21 heures 30

L'Agent de Surveillance de la Voie Publique prendra la direction du Cortège lequel empruntera l'itinéraire suivant :

Itinéraire : rues Jean Jaurès - Avenue du 11 novembre - Place Henri Durré - rues Jules Guesde - Hilaire Moreau - Danton - Stade Alain Déjardin.

Dislocation vers 22 heures 30 puis :
Concert spectacle au Stade Alain Déjardin
Suivi d'un Feu d'Artifice sonorisé

Vers 22h30 Concert et Feu d'Artifice

S'informer sur la ville, c'est facile !

Ville d'Hérin
2 rue Jean Jaurès
59195 Hérin
03 27 20 06 06

Hérin

LA FÊTE DU 14 JUILLET 2019

DIMANCHE 14 JUILLET 2019

A 6 Heures 30 - Réveil en Fanfare dans tous les quartiers de la Ville
A 10 Heures 30 - DÉFILÉ de toutes les Sociétés Hérinoises et des Corps constitués
Rassemblement : Stèle du C.P.I. Cour de la Salle des Fêtes
Départ : 11 Heures de la Stèle du C.P.I.
L'Agent de Surveillance de la Voie Publique prendra la direction du Cortège lequel empruntera l'itinéraire suivant :

Rue Jean Jaurès - Place Roger Salengro - rues Auguste Caron - Victor Hugo - Jules Guesde - Place Henri Durré - Avenue du 11 novembre - rue Jean Jaurès.
Dislocation : Salle des Fêtes

A l'issue du Défilé : VIN D'HONNEUR - Réception des Sociétés à la Salle des Fêtes.

ORDRE DE DÉFILÉ :

- 1 - Musique Municipale
- 2 - Sociétés Locales
- 3 - Drapeaux
- 4 - Le Conseil Municipal & personnalités

Les Etablissements Publics sont autorisés à rester ouverts toute la nuit du 14 au 15 Juillet 2019. Les habitants sont invités à pavoiser.

L'Adjointe aux Fêtes, Claudine KERN

Le Maire, Jean-Paul COMYN

S'informer sur la ville, c'est facile !

Ville d'Hérin
2 rue Jean Jaurès
59195 Hérin
03 27 20 06 06

Zoom sur les dernières manifestations

De mars à mai, il a été question de commémorations et de mises à l'honneur. Vous avez été nombreux à prendre part à ces événements ! N'hésitez pas à consulter les albums-photos disponibles sur le site officiel de la ville :

www.ville-herin.fr rubrique « Actu et images/Albums photos ».



Aux combattants de la guerre d'Algérie

Ce 19 mars, les membres de la FNACA et la Municipalité se sont recueillis sur les tombes du Sergent Joseph Humelicz et de Roger Dybiona, tombés pour la France en pleine jeunesse.

57 ans après la proclamation du cessez-le-feu, le pays a honoré la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, tragiquement disparues au cours de dix années meurtrières. « *Enfants de la République, ils l'ont servie avec fidélité (...) L'Etat se doit de leur exprimer sa gratitude et sa considération* ».



Neuf médaillés du travail, ce 1^{er} mai

Après le défilé, muguet à la boutonnière, les élus ont accueilli les proches des récipiendaires à la salle des fêtes.

Ont été récompensés, pour leur **parcours professionnel méritoire et respectable** : M. Jean-Paul Roger (Médailles d'Argent, de Vermeil, d'Or et Grand Or) ; M. Pascal Valin (Médailles d'Or et Grand Or) ; M. Jean-Yves Roland, M. Fernando Sanchez et M. Didier Vasseur (Médaille Grand Or) ; M. Patrick Lenoir (Médaille d'Or) ; M. Florent Dufranne (Médaille de Vermeil) ; M^{me} Estelle Bourlet et M^{me} Frédérique Zaremba (Médaille d'Argent).



Un défilé pour la Victoire du 8 mai 1945

« Il y a 74 ans, l'Allemagne signait sa capitulation sans conditions par deux fois. La première, le 7 mai 1945 à Reims. La seconde, le soir du 8 mai à Berlin. Ainsi, la France s'inscrivait dans le cercle des vainqueurs. Après tant de combats, de victimes et de destructions, le nazisme est abattu. C'est la victoire sur une idéologie totalitaire, raciste et criminelle qui a mené la violence jusqu'à sa plus effrayante extrémité. »

En cette date anniversaire, **la France s'est souvenue de ses libérateurs**. Alors que les derniers témoins vivants de cette histoire sont parmi nous, la mémoire de ces événements demeure.



On a fêté les mamans et les papas !

L'Espace Alphonse Delpointe n'a pas désempli ce samedi 25 mai, et pour cause ! **1000 dames et 720 messieurs** s'étaient inscrits en Mairie afin de recevoir le cadeau de la Municipalité, prévu à l'occasion de la fête des mères et des pères.

Le plateau-tournant, idéal sur les tables familiales, et le **couteau Suisse** ont fait des heureux, à en croire les échos parvenus en Mairie. Si c'est un défi de trouver l'idée qui fera mouche chaque année pour Claudine Kern et la Commission des Fêtes, c'est une tradition qui continue de ravir toutes les générations !

Travaux - Sécurité

Avec l'installation des vitraux, l'église va reprendre vie !

A l'heure de la rédaction de ce journal, l'installation des vitraux progresse. Le travail préalable à leur pose - le broyage des ferrailles - a démarré le 21 mai tandis que leur fabrication bat toujours son plein aux ateliers Brouard de Ronchin, une référence en France et dans le monde.

Les vitraux - pensés pour envelopper l'église d'une **ambiance chaleureuse et vibrante** - nécessitent un savoir-faire minutieux, inchangé depuis des siècles. Créés de toutes pièces, fruits d'un jeu graphique d'ombres et de lumière étudié par une équipe passionnée, ils contribueront à l'élévation de l'esprit vers le Sacré. **La croix, en façade, chargée d'un jaune d'argent puissant** sur un verre opalescent, rayonnera de loin.

Ce travail technique et artistique particulièrement onéreux honorera l'église de la ville grâce au **mécénat du maître-verrier** qui déclare avoir eu « *un coup de cœur pour Hérin* ».

A ce jour, les échafaudages sont démontés, les raccordements en eau et en électricité se terminent, on s'active aux peintures.

Le système d'activation des cloches de la sacristie est déplacé.

La fin des travaux étant prévue pour le milieu de l'été, l'inauguration suivra à la rentrée.



Les élus et l'architecte ont visité les Ateliers du maître verrier, le 30 avril

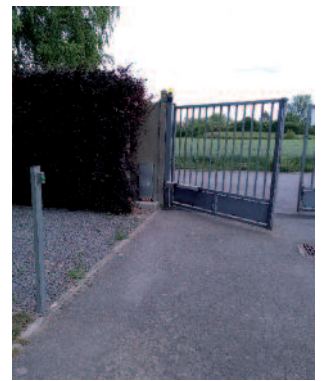
Deux portails automatisés, au cimetière : pratique et sécurisant !

C'est effectif depuis avril pour le portail du fond (côté parking) et mai pour le portail principal, en front de rue. Les motorisations - qui ne concernent à chaque fois qu'un seul vantail - permettent uniquement l'accès piéton. L'ouverture et la fermeture automatiques sont gérées par une **horloge, réglée sur les horaires de saison (8h - 19h actuellement)**. Après l'été, une sonnerie de type klaxon vous préviendra de la fermeture imminente des portes. Cependant, pas de panique si vous arrivez après coup : **un bouton-poussoir autorisera votre sortie**.

Ce dispositif, coûteux sur l'instant, évite désormais les astreintes de personnel, non négligeables au quotidien.

Le travail préparatoire (tranchée de 120 mètres, passage des gaines et câbles, implantations et réservations) a été réalisé dès novembre 2018 **en interne**, par Sylvain Ruelle et Cédric François - contrats-aidés - épaulés par Jean-Philippe Lebrun et Nicolau De Oliveira, titulaires.

Le montage et le réglage des **moteurs et commandes** ont été effectués **par un hérimois**, M. J-F. Heysck, de la société « Atelier Alu Verre ».



Aucun risque d'enfermement grâce au bouton-poussoir, à gauche.

La sécurité renforcée dans le secteur des rues E. Zola et J. Guesde

Rue Emile Zola. Le secteur est pointé du doigt par les riverains pour les accidents sérieux et répétés que l'on y observe. En cause, la **vitesse souvent excessive dans une courbe serrée**, proche des habitations et ce, malgré les panneaux « stop » et le tracé du cheminement piéton existants. **La Mairie - via Daniel Boittiaux, Adjoint aux travaux - fait le maximum** pour contraindre les automobilistes à plus de vigilance pour la protection des biens et des personnes. Après plusieurs études de terrain et avec l'appui du Sous-Préfet, Christian Rock, et du Conseiller Départemental, Jean-Claude Dulieu, des décisions ont émergé.

Voici les dispositifs complémentaires programmés au fil de l'année :

- **L'éclairage du virage est rétabli la nuit.** Une armoire électrique toute proche a rendu possible la gestion indépendante des lampadaires de cette zone (réalisation par Citelum). **Coût : 700 € TTC.**
- **Dans ce virage à 30 degrés, l'objectif n°1 est de faire ralentir durablement. Une zone 30 va donc être instaurée.** Selon les recommandations strictes du Département, **deux coussins berlinois vont être implantés au voisinage du n° 40A** de la rue (en amont du virage), entre lesquels s'intercalera un passage piéton. **Coût : 5 500 € TTC environ.**
- **A la hauteur du passage piéton de l'Impasse E. Zola, une chicane** obligera à lever le pied et à se déporter. Les piétons auront, de cette façon, une meilleure **visibilité** pour traverser (prévu courant d'été).
- **Des feux comportementaux**, subventionnés à hauteur de 20 000 € par le Département, compléteront ces dispositifs en fin d'année, une fois le lotissement SIA terminé et la nouvelle rue « Bernard Traché » attenante, créés. **Coût (avant subvention) : 32 000 € TTC.**

Rue Jules Guesde - Secteur des écoles. Après un changement du sens de circulation testé de février à avril et de nombreuses remontées des riverains, les élus ont décidé de **revenir au sens d'origine**. Toujours dans le but de **réduire la vitesse dans ce quartier fréquenté**, des **aménagements en dur** se concrétiseront au moment de la parution de ce magazine (semaine 26, par la société Aisne Application) :

- **Rue Jules Guesde :** Une écluse (rétrécissement de chaussée) en face de l'école Gabriel Péri ; une chicane (passage en zig-zag) dans le virage ; une seconde écluse, avant l'intersection avec la rue Hilaire Moreau.
- **Rue Hilaire Moreau :** une première écluse à l'entrée de la rue (venant de la rue Jules Guesde) et une seconde, avant l'intersection avec la rue S. Lannoy-Blin. Celle-ci est désormais fermée aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Urbanisme - Environnement

Oui, le brûlage des déchets
à l'air libre est interdit.
C'est la Loi qui le dit.



À titre d'illustration, 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules toxiques que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine.

Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique est à l'origine de 6 500 décès par an dans les Hauts-de-France.

Cette pollution est due aux émissions des véhicules, des industries, de l'agriculture mais aussi au **brûlage des déchets verts produits par les ménages**.

Gare à l'amende !

C'est pourquoi, sur l'ensemble du territoire régional, le **brûlage des déchets verts produits par les ménages** (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) **est interdit par les règlements sanitaires départementaux**.

En cas de non-respect de cette interdiction, **une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée** (art. 131-13 du Code Pénal).

De surcroît, brûler des déchets peut causer des **troubles du voisinage**, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagées. Par ailleurs, si les feux sont mal contrôlés, ils peuvent **entraîner des incendies**.

Les maires sont chargés d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques dans leur Commune (articles L.1421-4 du code de la santé publique et L.2542-1 et suivants du C.G.C.T) et sont donc susceptibles de recevoir des plaintes relatives au brûlage sauvage de déchets.

Une **plaquette informative** éditée par les services de l'Etat est disponible sous version papier à l'accueil de la Mairie ou téléchargeable en ligne :

<http://www.nord.gouv.fr> (source) ou www.ville-herin.fr

Voir aussi :

<https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/>

Alerte sécheresse

La Commune adapte son
plan de fleurissement

Au service municipal des espaces verts aussi, on a attendu que les Saints de Glace soient passés pour repiquer ! Pas question de se risquer aux gelées tardives d'autant que la **gestion du fleurissement de la ville fait l'objet d'une attention particulière depuis quelques années...**

Et la diffusion d'un **arrêté préfectoral** réglementant les usages de l'eau n'a fait que renforcer la réflexion de Jean-Marc Mortreux et de Jimmy Denglos, son collaborateur, quant aux mesures à prendre pour **allier esthétique, écologie et budget raisonnable**.

Le printemps n'a pas été beau, cela ne saute pas vraiment aux yeux, mais **les ressources en eau s'épuisent** : le niveau de certaines nappes phréatiques est réellement inquiétant. Les particuliers, collectivités, industriels et agriculteurs sont donc appelés à se plier à certaines restrictions. Pour ce qui vous concerne, **l'arrosage est interdit entre 9h et 19h**, ainsi que le remplissage des piscines et étangs privés, le lavage des voitures en dehors des centres spécialisés qui recyclent l'eau.

En Mairie, décision a été prise de **privilégier la plantation de vivaces** (hosta, agapanthus, crocosmia...) - de préférence en pleine terre - naturellement **moins gourmandes en eau** que les fleurs annuelles. Le **paillage**, qui offre de nombreux avantages, vient compléter ce dispositif pensé dans une logique d'économies multiples.

Cette année, 2 146 € TTC ont déjà été consacrés au fleurissement.

Appel aux dons « plantes vivaces »

Vous souhaitez faire un geste pour participer à l'embellissement de votre ville ? Votre générosité « en nature » est la bienvenue !

La Mairie lance un appel aux particuliers qui possèderaient des variétés de **plantes vivaces en surnombre**, « *l'idée étant de diversifier au maximum les variétés et de couvrir largement la Commune* ».

Si vous souhaitez vous défaire de quelques-uns de vos plants, n'hésitez pas à **contacter la Mairie** par téléphone au 03.27.20.06.06 ou par mail : contact@ville-herin.fr

Les services municipaux se déplaceront à votre domicile pour les récupérer.

Merci pour votre contribution !

Urbanisme - Environnement

Le tri facilité :

Un conteneur à verre à votre disposition, Place de Verdun

Vous l'avez remarqué non loin de l'école maternelle Frédéric Joliot-Curie : un conteneur à verre se trouve depuis la mi-mars dans le quartier des Blancs-Rieux.



A la demande de Jean-Marc Mortreux, Adjoint au Maire en charge de l'environnement et de l'urbanisme, il se situe à immédiate proximité des places de stationnement, pour faciliter le déchargement des bouteilles ou bocaux en verre en vue de leur recyclage.

Vous pouvez y déposer :

- Les bouteilles, les pots, les flacons en verre.

Vous ne pouvez pas y déposer :

- La vaisselle : les verres, la faïence et la porcelaine sont à déposer dans la poubelle des ordures ménagères.
- Les ampoules : vos lampes à économie d'énergie se recyclent. Elles sont à déposer en déchetterie ou dans les poubelles spéciales installées à l'accueil de certains magasins.
- Les couvercles : sont à déposer en déchetterie voire dans la poubelle des ordures ménagères.

Par égard vis à vis des riverains, vous êtes prié(e) de jeter vos déchets **DANS le conteneur** et non pas à côté ou dans les buissons environnants...

Nettoyons la nature!



Le samedi 28 septembre

De 9h à 12h... Faites un geste citoyen !

Aidez les élus et les agents communaux à débarrasser la ville des débris qui la jonchent.

Rendez-vous dans la cour de la salle des fêtes

Kits fournis (gants, chasuble, sacs poubelle).



C'est l'été ! NON
aux tontes et
au bricolage
à toute heure...



Une norme européenne limite le bruit d'une tondeuse homologuée à 96 dB. Dans la mesure du possible, optez pour une **tondeuse électrique** : elle produira beaucoup moins de nuisances sonores qu'une thermique.

Pour mémoire, la loi interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :

- En jour ouvrable (lun – ven) : 8h30 - 12h/14h - 19h30
- Le samedi : 9h - 12h/15h - 19h
- Le dimanche et les jours fériés : 10h - 12h

Le fauteur de bruit encoure une contravention de 3^{ème} classe (**amende de 450 €**).

Ras-le-bol des dépôts sauvages

NOTRE VILLE NE MÉRITE PAS ÇA !



**HÉRIN N'EST PAS
UNE DÉCHARGE**

Les dépôts sauvages sont un DÉLIT

Une enquête est menée pour en identifier les auteurs, particuliers ou professionnels

AMENDE PÉNALE JUSQU'À 1500 € ET CONFISCATION DU VÉHICULE !

⇒ La déchetterie du SIAVED se trouve à quelques minutes en voiture.
Tél : 0800 775 537 - www.siaved.fr

⇒ Vous voulez signaler quelque chose ? Vous avez un doute, une question ? Tél Mairie : 03.27.20.06.06 - contact@ville-herin.fr



Finances 2019 – 2020 : une stabilité financière sous contrôle

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 2018 et le Budget Primitif 2019 d'un montant de 5,5 M€, le 21 mars dernier. Ce vote fait suite au Rapport d'Orientations Budgétaires, débattu un mois auparavant. Il confirme une priorisation de l'investissement dans la continuité de ce qui a été annoncé l'an passé, tout en tenant compte du contexte politico-économique, toujours tendu et restrictif.

L'organisation des finances communales

Trois grands actes rythment l'année :

I - Le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B)

II - Le Compte Administratif (C.A)

III - Le Budget Primitif (B.P)

I - Le cadre du **R.O.B** est fixé dans la **Loi NOTRe** (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*) du 7/08/2015. Ce rapport trace les **engagements pluriannuels envisagés** et la gestion de la dette : il informe ainsi le Conseil Municipal de la situation économique et financière de la ville. Il s'agit d'une **étape essentielle de la procédure budgétaire** puisqu'il **éclaire les choix** du Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif et **définit les priorités**.

II – Le **C.A** rend compte de l'exécution du budget de l'année écoulée. Avant l'adoption du Budget Primitif, les élus adoptent le Compte Administratif **qui rend compte de l'état réel des dépenses et recettes effectuées**. Les dépenses sont payées (ex : factures des fournisseurs, versement des subventions, achat de terrain, etc.) et les recettes encaissées (ex : dotations de l'Etat, fiscalité, facturation des cantines, vente de terrain, etc.).

III – Enfin, le **budget** est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses prévisionnelles pour une année civile. D'un point de vue comptable, le budget est structuré en deux parties :

- **Une section de fonctionnement** - Ce sont les opérations de dépenses (entretien des bâtiments, frais de personnel, subventions aux associations, amortissements et provisions, etc) et de recettes (droits versés par les usagers : location de salle, droit de place, concessions de cimetière mais aussi dotations et recettes fiscales) nécessaires à la **gestion courante de la Commune** ; elles reviennent chaque année.
- **Une section d'investissement** - Elle retrace les dépenses et recettes ponctuelles qui **modifient la valeur du patrimoine de la collectivité** (acquisitions immobilières, travaux nouveaux). Les recettes d'investissement financent les dépenses d'investissement engagées (hors autofinancement).

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

• Les dépenses réelles de fonctionnement en 2018

Elles se sont élevées à **2 854 977 €** soit **694 € par habitant**.

Les **charges à caractère général** représentaient **763 546 €**, soit **186 € par habitant**

Les **charges de personnel** représentaient **58,3 % des dépenses** soit **404 € par habitant** mais tombent à 56.4% grâce aux compensations financières.

En 2018, ce poste sera essentiellement impacté par la revalorisation des carrières du personnel, les départs en retraite et le comblement de postes.

• Les recettes réelles de fonctionnement en 2018

Elles se chiffrent à **3 300 489.44 €**.

Baisse continue de la Dotation Générale de Fonctionnement et surtout de la Dotation de Solidarité Communautaire de la CAPH.

LA DETTE

Au **1^{er} janvier 2019**, elle s'élève à :
2 215 301 €
Soit **578 €** par habitant.

L'annuité 2019 est de **220 474 €**,
Soit **144 932 €** en capital
Et **75 542 €** en intérêts.

L'EMPRUNT

Année	Montant
2014	317 030 €
2015	273 229 €
2016	144 491 €
2017	214 418 €
2018	220 703 €
2019	220 474 €
2020	220 474 €
2021	220 474 €

Nombre d'habitants au 1/01/2018 : **4 113**

Nombre d'habitants au 1/01/2019 : **4 089**

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement **3 202 620.16 €** Section d'investissement **2 283 966.83 €**

TOTAL DU BUDGET COMMUNAL 5 486 586.99 €



L'interview : Trois questions à Joël Sauvage

Adjoint aux finances, aux ressources humaines, à l'administration générale et à la vie citoyenne.

• Pour contextualiser, pouvez-vous nous parler des situations internationale et nationale ?

La situation internationale en matière financière demeure instable et subit même un ralentissement.

2019 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Grèce (financement de la dette ; nouveau plan d'austérité), et en Corée du Nord. Subsistent le problème non résolu de l'accueil des migrants en Europe, les tensions commerciales entre la Chine et les Etats Unis, les décisions hasardeuses du Président américain et surtout les prochaines élections européennes.

La situation financière et économique de l'Union européenne - et particulièrement celle de la France - est fragile. L'impact de la crise française née avec les « gilets jaunes » pèse sur la capacité financière du pays.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé. Cependant cette baisse n'est pas effective, le taux reste proche de 9,5%.

La dette publique est estimée à 96,8% pour 2017, à 99% en 2018 et à 100 % en 2019. Le déficit notifié est de l'ordre de 100 milliards d'euros en 2019 (la France s'endette de 2 665 € à chaque seconde)...

Zoomons sur la Commune : quelle est sa situation à l'heure actuelle ?

On continue d'observer une **baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement**, versée par l'Etat. **Depuis 2014, nous avons « perdu » 164 000 € de recettes.**

A cela, s'ajoute malheureusement la **baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire** versée par la CAPH - de 95 000 € en 2018. **La faible augmentation du produit des taxes locales** (+ 20 000 € en 2018) n'arrive plus à compenser toutes ces baisses de dotations.

Les dépenses de fonctionnement ont elles aussi augmenté en 2018 :

A hauteur de 80 000 € pour les charges à caractère général (sur les comptes eau, énergie, chauffage, combustible, espaces verts) ainsi que de 80 000 € pour les charges de personnel. Cela est dû principalement à l'augmentation du nombre de CDD pourvus en remplacement de nos agents en congé maladie et à l'accroissement de nos besoins, nécessaires pour offrir un service de qualité à nos administrés.

En conclusion, le résultat de l'année 2018 est faible (81 752 €).

En 2019, une maîtrise absolue des dépenses de fonctionnement est engagée même si nous savons déjà que tous les abonnements gaz, EDF, eau vont augmenter en 2019 et que la **gestion de la plaine sportive** (espaces verts, eau, éclairage) nous coûte annuellement environ 70 000 €.

Quel est le positionnement de la Municipalité au sujet de l'investissement ?

Depuis 2014, l'objectif prioritaire de la Commune est de continuer à proposer un **service public de qualité à la population**, tout en garantissant **des finances saines, sans augmenter la pression fiscale.**

Rappelons quand même que la **Commune a investi plus de 5,7 millions d'euros depuis le début du mandat** (carrefour Galibot, plaine sportive, éclairage public, salle de sport, crèche, église, maison médicale, etc.).

Pour l'ensemble de ces opérations, nous avons bénéficié **de 1,3 million d'euros de subventions diverses soit 22,8 %**. Un emprunt de 1,2 million d'euros (soit 21.1 %) a été contracté. Le Fonds de compensation de la TVA perçu s'élève à 0,8 million d'euros, soit 14 %. Le reste représente l'autofinancement communal, pour un montant de 2,5 millions d'euros (43.9 %).

La situation 2019 reste donc sous contrôle.

Notre **politique d'investissement est volontariste et soutenue**, mais **adaptée, plus que jamais, à nos capacités budgétaires** et à notre capacité à réduire nos dépenses de fonctionnement.

L'ensemble de l'équipe est optimiste car notre programme est ambitieux, mais pas démesuré.

L'exemple qui parle



Comment la Commune va-t-elle gérer
100 € de budget en 2019 ?

Recettes

40 € d'impôts et de taxes
21 € de dotations et subventions
1 € de produits et services (ex : cantine, ALSH...)
8 € de ventes d'immeubles
15 € de subventions d'investissement
15 € de compensation de T.V.A et d'excédent de fonctionnement

Dépenses

32 € de dépenses de personnel
6 € de charges de gestion courante
16 € de charges d'entretien et de gestion (ex : entretien de bâtiment, électricité...)
5 € de charges financières et d'emprunt
41 € d'investissement

Taux d'impôts locaux inchangés

Taxe d'habitation : 26,10 %

Foncier bâti : 26,85 %

Foncier non bâti : 105,88 %

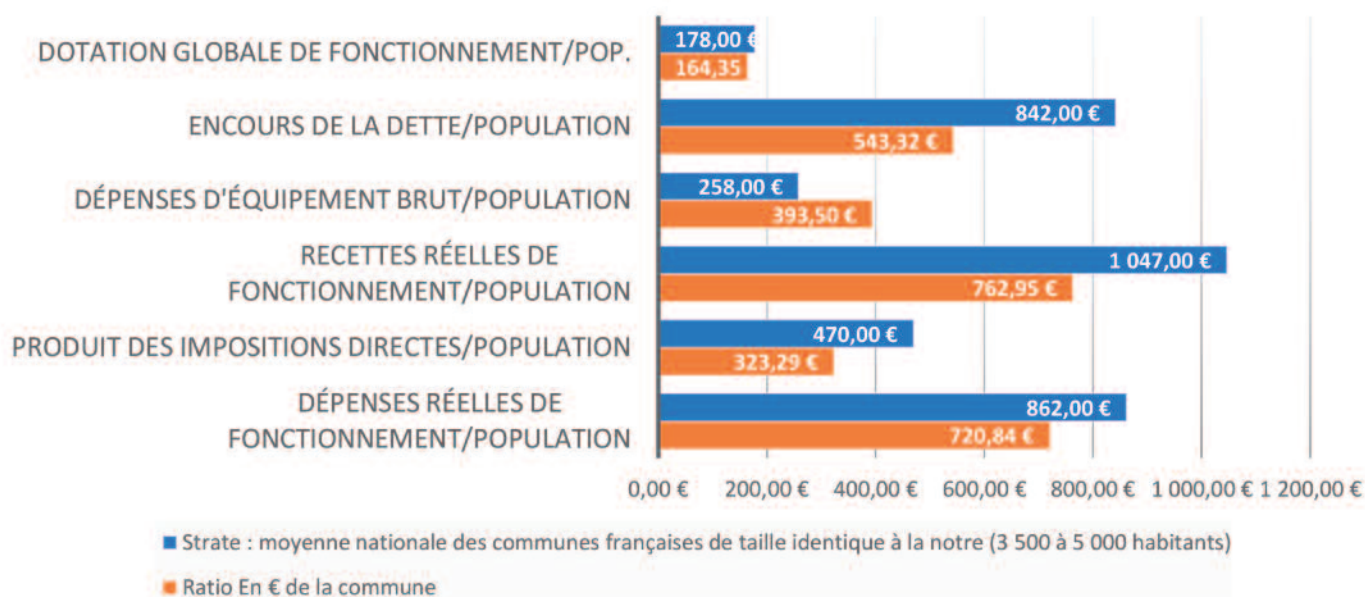
Le programme d'investissement 2019 – 2020

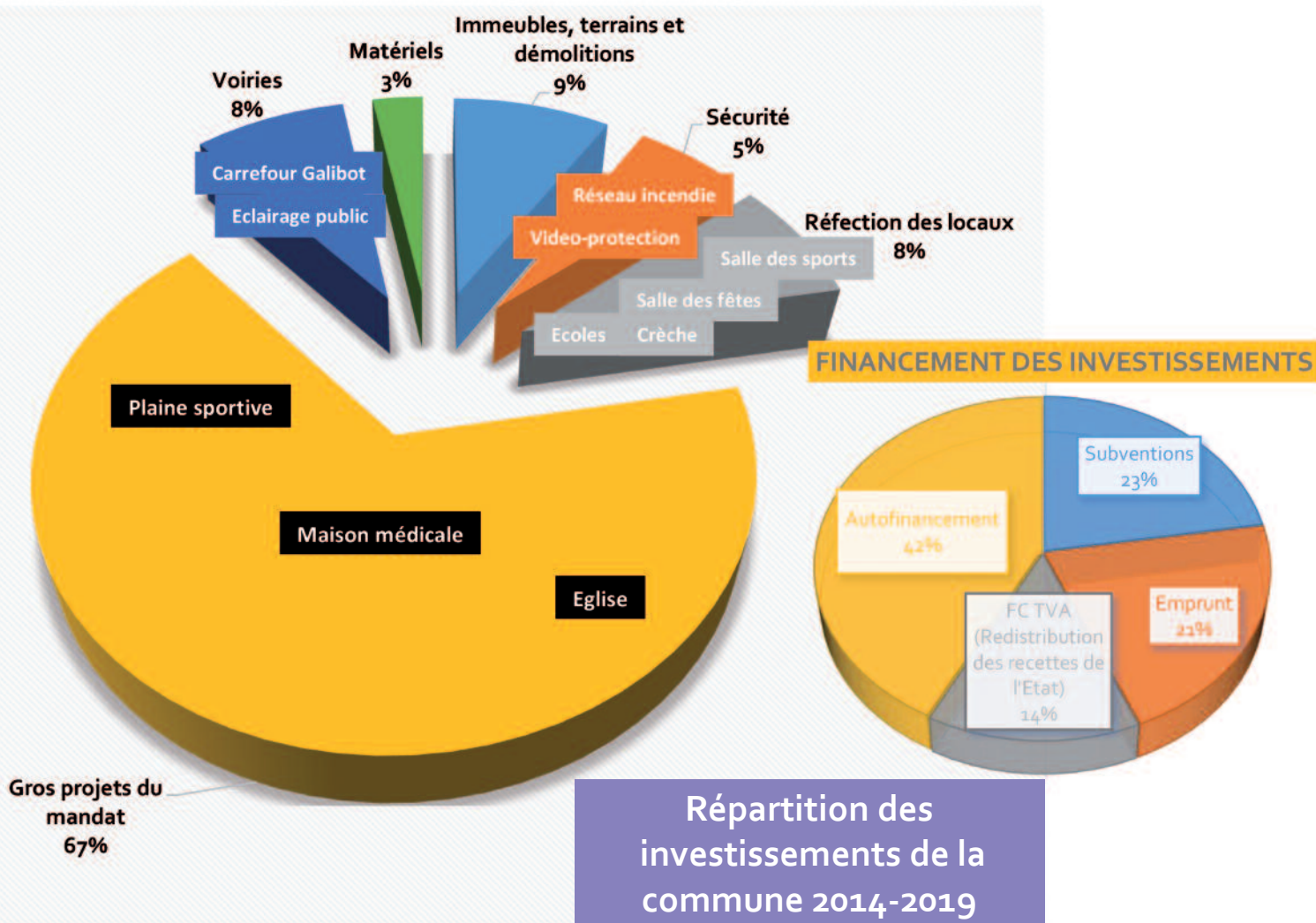
En fonction de ses capacités financières, la Ville mettra en œuvre le programme suivant :

- ⇒ Poursuite des travaux engagés en 2018 :
 - Rénovation de l'église
 - Réalisation de la phase 2 de la vidéo-protection
- ⇒ Réfection et entretien des bâtiments communaux (écoles, cimetière...)
- ⇒ Entretien et amélioration du réseau d'éclairage public
- ⇒ Maison médicale
- ⇒ Création d'un lotissement à l'ancien stade.

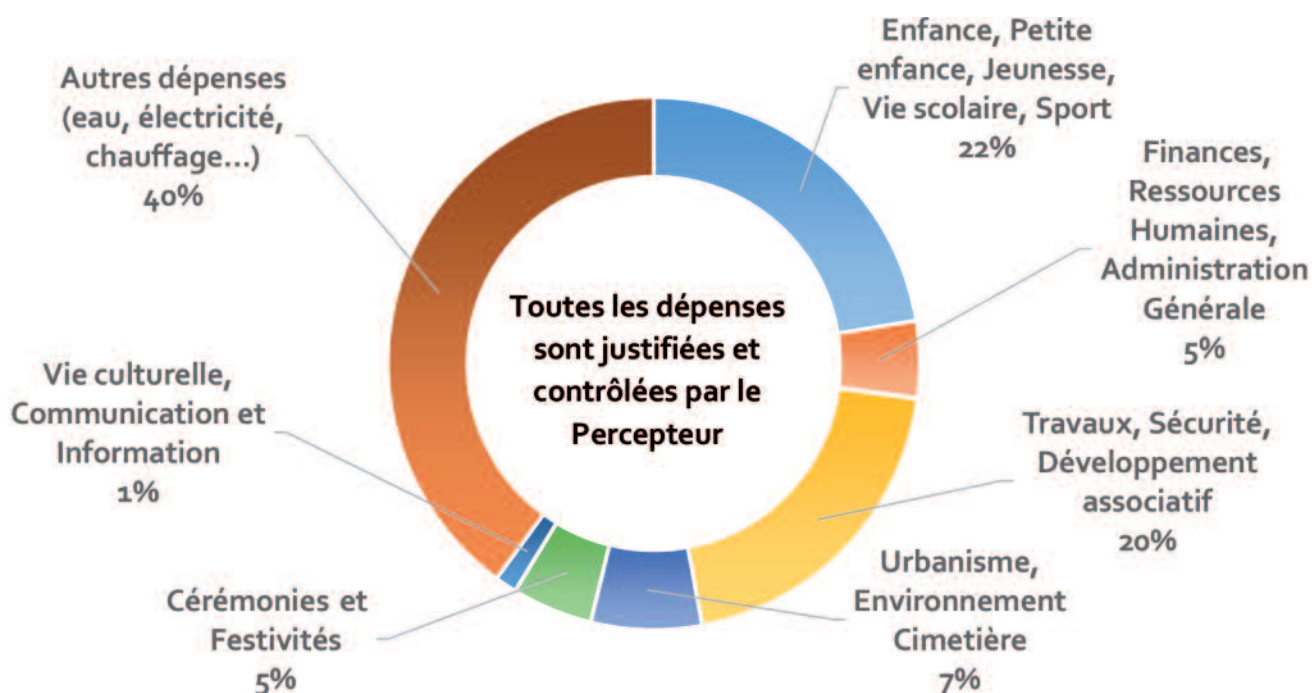
Soit environ 3 millions d'euros d'investissement prévus en 2019-2020.

RATIOS 2019 DE LA COMMUNE





Dépenses de fonctionnement par délégation 2019



Récapitulatif des actions municipales 2014-2019

Enfance, petite enfance, jeunesse, vie scolaire, sports

- Complexe sportif « Germinal »
- Transformation d'un bâtiment communal en crèche
- Accueils de loisirs à la journée
- Remplacement des classes vertes par une colonie de vacances d'une semaine

Développement économique local, emploi, formation

- Achat du bâtiment de la CARMI rue Danton, en vue de sa rénovation et transformation en maison médicale
- Remise à l'emploi d'hérinois.es en CDD d'un an dans les services municipaux
- Création du Point Emploi Municipal (aide à la recherche d'emploi, rédaction C.V et lettre de motivation, mise en relation...)
- Mise en place d'un marché, le samedi
- Formations Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (env. 80 pers.)
- Financement stage de base BAFA

Vie Culturelle, communication et information

- Création de la page Facebook « Hérin.com »
- Refonte totale du site internet officiel et du magazine, en interne
- Création du « Guide de l'Habitant »
- Valorisation de la réussite scolaire
- Spectacles de qualité

Fêtes et cérémonies

- Fête du « Ch'ti Village »
- Fête du 14 juillet : concert et feu d'artifice
- Réception des enseignants
- Remplacement du mobilier de la salle des fêtes
- Inauguration de l'immeuble « Le Galibot »
- Dénomination de la résidence située sur le site de l'ancienne Gendarmerie « Arnaud Beltrame »

Autres actions des élu.e.s depuis 2014 :

- Rénovation du parquet de la salle des fêtes
- Mise en peinture des grilles de sécurité des écoles
- Plusieurs opérations « ville propre » avec le personnel communal
- Entretien des espaces verts (débranchage, coupe des haies, etc.) avec le personnel communal
- Marquage au sol « trottoir pas crottoir »

Finances

- Mise en place d'un suivi financier par fonction
- Renouvellement du matériel communal
- Achat du véhicule A.S.V.P, d'un camion benne, d'un véhicule pour les services techniques, d'une Dacia pour les services de la Mairie, de l'utilitaire « Goupil » électrique, d'un podium sur roues, d'une broyeuse, de tondeuses, etc.
- Subventions maintenues aux associations
- Achat de deux maisons situées dans le virage à l'angle des rues Danton et Hilaire Moreau, dans le but d'y créer un aménagement sécurisé

Urbanisme, Environnement, Cimetière

- Aménagement du cimetière (pompes, jardin du souvenir, automatisation d'ouverture et de fermeture programmée des portails, installation de cavurnes, composteurs, etc.)
- Action en faveur de l'implantation de la déchetterie à Hérin
- Opération « Plantons dans nos communes » en partenariat avec la C.A.P.H
- Suppression des produits phytosanitaires (adhésion à la Charte de l'Eau)

Aînés, logement, C.C.A.S

- Mise en place de « La lettre du C.C.A.S »
- Mise en place de la « Semaine Bleue » (dimension Intergénérationnelle)
- Mise en place du « Service Civique »
- Participation aux réunions d'attribution des logements en toute transparence
- Mise en place d'une mutuelle solidaire (tarifs négociés)
- Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants
- Maintien du « Repas des Aînés » et des plateaux-repas au domicile des personnes âgées ne pouvant se déplacer au repas
- Aide financière au Comité deS Ages pour la fourniture et le portage des repas à domicile
- Colis des Aînés

Travaux, sécurité, développement associatif

- Mise en place du dispositif « Voisins Vigilants »
- Rénovation du carrefour des rues Gustave Delory/Danton
- Mise aux normes du réseau incendie
- Ecluses et chicanes rues E. Zola, J. Guesde, H. Moreau pour réduire la vitesse et assurer une sécurité optimale aux enfants
- Installation de feux comportementaux et de « stop », rue Emile Zola.
- Sécurisation du virage rue Emile Zola
- Déploiement de la vidéo-protection (28 caméras opérationnelles)
- Rénovation du patrimoine architectural local (église, PMI, etc.)
- Création du parking, rue Gabriel Péri
- Installation de portes de sécurité et de visiophones aux trois écoles et à la périscolaire
- Rénovation de plusieurs classes de l'école élémentaire
- Rénovation de la façade de l'école maternelle Frédéric Joliot-Curie
- Rénovation des salles de sport
- Traçage d'un chemin piétonnier rue Emile Zola jusqu'aux écoles
- Construction d'un futur « maison'âge » et d'un foyer de vie, derrière la brasserie-friterie en lien avec le S.I.V.U Comité deS Ages
- Constructions rue Emile Zola : phase 2 en cours
- Procédure du terrain Chavatte engagée en juin 2014 arrivant à son terme
- Rétrocession de voiries dans les rues Jacques Duclos et Victor Hugo
- Installation d'une fibre dédiée au raccordement de l'ensemble des bâtiments communaux
- A venir, sur l'ancien terrain de football : construction d'une résidence « Alexis Jacquet »

facebook

Afin de se mettre en conformité avec les dispositions dictées par la Loi en **période pré-électorale** et d'éviter les débats inappropriés sur le web,

Le Conseil Municipal a décidé d'anticiper et de **supprimer temporairement la possibilité de commenter** les publications postées sur la page Facebook officielle de la ville « **Herin.Com** » à compter du **1^{er} juillet 2019**.

Vous pourrez néanmoins continuer à suivre les **informations pratiques et évènementielles** municipales et associatives. Merci de votre compréhension.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES du DIMANCHE 26 MAI 2019		
Scrutin du 26 MAI 2019		
INSCRITS : 2804	VOTANTS : 1453	SUFFRAGES EXPRIMÉS : 1385
NOMBRE DE VOTE NULS : 26	NOMBRE DE VOTE BLANCS : 47	
Nombre de voix obtenues :		
Liste présentée par :		
1 Manon AUBRY - La France insoumise	95	
2 Robert DE PREVOISIN - Une France royale au cœur de l'Europe	0	
3 Renaud CAMUS - La Ligne Claire	0	
4 Florie MARIE - Parti Pirate	0	
5 Nathalie LOISEAU - Renaissance	174	
6 Harnada TRAORE - Démocratie Représentative	0	
7 Florian PHILIPPOT - Ensemble Patriotes et Gilets Jaunes	18	
8 Aurélie ALEXANDRE - PACE - Parti des citoyens européens	0	
9 Dominique BOURG - Urgence écologie	27	
10 Vincent VAUCLIN - Liste de la reconquête	0	
11 Jean-Christophe LAGARDE - Les Européens	25	
12 Raphaël GLUCKSMANN - Envie d'Europe écologique et sociale	37	
13 Yves GERNIGON - Parti fédéraliste européen	1	
14 Gilles HELGÉN - Mouvement pour l'initiative citoyenne	0	
15 Nicolas DUPONT-AIGNAN - Le courage de défendre les Français	45	
16 Sophie CAILLAUD - Allons Enfants	1	
17 Thérèse DELFEL - Décroissance 2019	0	
18 Nathalie ARTAUD - Lutte ouvrière	13	
19 Ian BROSSAT - Pour l'Europe des gens contre l'Europe de l'argent	87	
20 François ASSELINEAU - Ensemble pour le FRET	16	
21 Benoît HAMON - Liste citoyenne du Printemps européen	29	
22 Nathalie TOMASINI - A voix égales	0	
23 Jordan BARDELLA - Prenez le pouvoir	560	
24 Cathy CORBET - Neutre et Actif	0	
25 Antonio SANCHEZ - Parti Révolutionnaire communistes	0	
26 Pierre DIEUMEGARD - Espéranto	0	
27 Christophe CHALENCON - Evolution citoyenne	0	
28 Francis LALANNE - Alliance jaune	13	
29 François-Xavier BELLAMY - Union de la droite et du centre	48	
30 Yannick JADOT - Europe écologique	103	
31 Hélène THOUY - Parti animaliste	37	
32 Olivier BIDOU - Les oubliés de l'Europe	5	
33 Christian PERSON - UDLEF	0	
34 Nagib AZERGUI - Une Europe au service des peuples	1	

Vie Eco - Emploi - Formation

Demandeurs d'emploi, formez-vous gratuitement aux Premiers Secours les 7 et 8 octobre 2019 !



Encouragée par le succès des sessions précédentes, la Ville renouvelle son opération de formation « **Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)** » en direction des **DEMANDEURS D'EMPLOI DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE ET INSCRITS AU POLE EMPLOI**.

Dispensée par un sapeur-pompier professionnel, la formation PSC1 (10 heures) vous permet d'acquérir les bons réflexes face à un malaise ou une blessure. Cette **formation diplômante** - utile dans la vie privée comme professionnelle - ajoutera une plus-value à votre C.V et vous permettra de **vous distinguer face à d'autres candidats, lors d'un recrutement**.

N'hésitez pas à vous inscrire rapidement : **les places sont limitées !**

Cette formation est **financée par la Ville d'Hérin**, en partenariat avec **l'Association des Formateurs Sapeurs-Pompiers du Douaisis (A.F.S.P.D)**.

Comment s'inscrire ?

- ⇒ Remplissez le coupon ci-après et déposez-le en Mairie à l'attention de **Franck Scartoccetti** ou **Sabrina Kühn**
- ⇒ Joignez une photocopie de votre **attestation d'inscription au Pôle Emploi** (obligatoire) et d'un **justificatif de domicile** (facture, quittance de loyer, etc.)
- ⇒ Inscription impérative **AVANT LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019**

Permanence du Point Emploi Municipal le vendredi après-midi en Mairie, sur rendez-vous - Tél : 03.27.20.06.06

OUI, je suis DEMANDEUR D'EMPLOI et suis intéressé(e) par la Formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) » organisée par la Ville d'Hérin et l'A.F.S.P.D les 7 et 8 octobre 2019.

Nom/Prénom :

Mail :

Adresse :

Tél :

Coupon à remettre à l'accueil de la Mairie, à l'attention **Franck Scartoccetti** avant le **20 septembre 2019**.

Joindre une copie de votre **attestation d'inscription au Pôle Emploi** et un **justificatif de domicile**

Vous serez recontacté(e) en temps voulu par la Mairie. Tél : 03.27.20.06.06.

C.C.A.S. - Aînés - Logement

Exposition "Semaine Bleue"

Appel au prêt d'objets technologiques vintage

Dans le cadre de la prochaine Semaine Bleue intergénérationnelle (14 – 18 octobre 2019), le Centre Communal d'Action Sociale souhaite organiser son exposition annuelle sur le thème des « moyens de communication des années 60 à nos jours ».

Dominique Hourez et Sabrina Kühl sont donc à la recherche d'objets d'époque en bon état pouvant remémorer de bons souvenirs aux visiteurs (**appareils photos toutes générations, Minitel, ordinateurs et téléphones**).

Vous avez la possibilité d'aider le C.C.A.S. ? Vos prêts sont les bienvenus !

Ils vous seront restitués rapidement après l'exposition.

N'hésitez pas à laisser vos coordonnées par téléphone (03.27.20.06.18) ou par mail (ccas@ville-herin.fr) pour que nous puissions vous recontacter.

Toute l'équipe vous remercie vivement par avance !

Plan canicule

Se signaler pour ne pas s'isoler

La Ville a mis en place un **registre nominatif des personnes âgées isolées de plus de 65 ans**, handicapées, sans aide ou fragilisées par la maladie.

LA DEMANDE D'INSCRIPTION SUR CE REGISTRE EST VOLONTAIRE.

Ce dispositif permet d'aider les personnes vulnérables en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence par le biais d'un contact périodique.

Inscrites sur le registre, elles pourront obtenir les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

VOUS ETES OU VOUS CONNAISSEZ UN TIERS CONCERNÉ ?

Contactez Sabrina au C.C.A.S. sans tarder !

Tél : 03.27.20.06.18 – Mail : ccas@ville-herin.fr

Canicule Info Service : 0800.06.66.66

Site internet officiel :

<http://www.gouvernement.fr/risques/canicule>

Suspension des permanences C.C.A.S. durant l'été

• Logement

Veuillez noter que Dominique Hourez suspendra sa **permanence durant le mois d'août**.

Elle vous accueillera de nouveau dès le **mercredi 4 septembre** en Mairie, de 10h à 12h, sans rendez-vous.

• Dossiers complexes C.P.A.M - M.D.P.H

Nicole Kielbasiewicz assurera sa dernière permanence estivale le vendredi 12 juillet.

Reprise le **6 septembre** de 11h à 12h, salle des mariages (en Mairie). Pour rappel, son aide peut se porter sur le montage d'un dossier complexe, les aides à vivre, la prise en charge de factures (sur barème), le déblocage d'aides journalières ou encore la compréhension des prestations M.D.P.H. Aucune transmission de courrier à ces administrations.

La Commune accueille toujours plus de nouveaux habitants

L'accueil des nouveaux arrivants est devenu un rituel incontournable ! Une trentaine de personnes y avait répondu favorablement, le 29 mars dernier.

L'invitation a été postée dans les **89 foyers** s'étant faits connaître auprès des services de la mairie au cours de l'année écoulée. Et elle a attiré l'attention : la salle des mariages était comble ! Un ravissement pour les membres de l'équipe municipale et le Député Sébastien Chenu, très attachés à ce « *moment de rencontre, de partage et de convivialité* ».

Du point de vue des familles, cette réception a offert l'opportunité d'établir un **contact direct** avec le Maire et ses Adjoints et d'en savoir plus sur leur lieu de vie.

Car après s'être présentés individuellement, les élus ont détaillé les travaux en cours, annoncé les prochaines manifestations municipales et associatives et remis un petit **cadeau de bienvenue** à chacun.

Dans une pochette spécialement confectionnée à leur attention, les nouveaux hérinois ont notamment pu prendre connaissance du « **Guide de l'Habitant** », une bible sur laquelle s'appuyer au quotidien. D'autres informations pratiques et touristiques leur ont été fournies afin de les encourager à découvrir le secteur.

L'accent a également été mis sur les moyens de communication proposés par la Commune pour rester **connecté à la vie locale** : le site internet www.ville-herin.fr, le panneau lumineux situé près de l'église, la page Facebook



Une présentation officielle avant le verre de l'amitié

Herin.Com et le magazine municipal éponyme, trimestriel.

Dans la foule, nous avons fait la connaissance de Marie- Hélène, venue de la région lilloise en juillet 2018. La raison ? Un projet professionnel qu'elle entend mener avec son frère, à l'horizon 2020–2021. Trentenaires, colocalitaires, passionnés par les animaux, ils ont eu un coup de cœur pour la ville, qu'ils trouvent accueillante : « *Même nos toutous ont validé Hérin !* ».

Frédéric et Jacqueline, la cinquantaine dynamique, avaient également fait le déplacement ce vendredi soir. Ex-Valenciennois, ils aspiraient à « *fuir le stress et les problèmes de stationnement* ». Arrivés en mars dans la maison qu'ils viennent d'acheter, c'est avec bonheur qu'ils profitent maintenant de leur jardin !

Service civique : un engagement qui a du sens !

La mission de Gwendoline et Dylan - recrutés en novembre 2018 par le Centre Communal d'Action Sociale - prendra déjà fin le 18 juillet prochain. Retour sur une expérience riche en enseignements et en émotions !



En l'espace de huit mois, d'authentiques liens se sont créés !

L'idée de se tourner vers ce dispositif est partie du constat que le C.C.A.S ne répondait pas à la demande récurrente **de visites aux personnes âgées isolées**. Entendant cette sollicitation légitime, le Conseil d'Administration a mené une réflexion et a décidé de faire appel à des jeunes gens volontaires et motivés par la perspective de se rendre utiles auprès d'un public sensible, vingt-quatre heures par semaine.

Après avoir obtenu la demande d'agrément indispensable, reçu plusieurs candidats - dont peu d'hérinois - et sélectionné deux d'entre eux, le processus était lancé. « *Sabrina étant désignée comme tutrice, elle a dû suivre une formation obligatoire* » précise **Dominique Hourez**, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales.

Une affaire de confiance

Timorées au départ, les deux recrues ont vite été mises à l'aise : une condition préalable à la mission de confiance qui leur était accordée. Car rentrer chez des personnes âgées sans être connu tout en étant honnête, respectueux, serviable et divertissant, ce n'est pas rien ! « *Le suivi quotidien a dépassé le cadre strict du travail pour basculer vers la confiance et le conseil. Toujours avec une note d'humour !* » explique Sabrina, heureuse d'acquérir, au passage, de nouvelles compétences.

Baigner dans la bienveillance pour en dispenser, quoi de plus naturel, au final ?



Des bénéfices multiples

« *L'objectif principal de cette démarche était d'apporter du **confort moral** aux personnes qui n'ont pas de famille ou d'amis près d'eux, de couper une journée qui semble parfois très longue* » ajoute l'élue. De ce point de vue, le pari est gagné puisqu'une proximité sincère s'est instaurée dans les **cinq foyers** régulièrement visités. « *Et nous avons trouvé les bonnes personnes pour le faire : on dirait des petits-enfants qui vont voir leurs grands-parents. D'ailleurs, les gens les accueillent avec le sourire et le goûter est souvent sur la table quand ils arrivent : la preuve qu'ils sont attendus, que l'ambiance est familiale !* »

Du côté des jeunes gens - complémentaires dans leurs personnalités - cette expérience s'avère entièrement bénéfique. D'emblée, tous deux déclarent être plus autonomes et y voir plus clair dans leur projet professionnel. **Gwendoline Loeweinstein**, titulaire d'un Bac Pro ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) reconnaît être moins timide, plus mature. Elle a même amélioré sa posture physique et se sent prête à devenir auxiliaire de vie : un métier fait pour elle, selon ses encadrants !

Dylan Hautcoeur, jeune homme discret, patient et empathique, admet également un gain en confiance en lui. Il envisage, pour sa part, de revenir à un métier proche sa formation initiale (un Bac Pro électrotechnique) : dépanneur en électroménager, par exemple.

Vers la poursuite du service ?

C'est ce qu'aimerait Dominique Hourez ! En l'espace de sept mois, dix-huit personnes ont fait appel à ce service gratuit. Certaines ponctuellement, parfois pour une simple course. Mais le pallier des cinq foyers réguliers permet une projection encourageante : « *Nous avons réussi à rompre l'isolement de personnes âgées durant un certain temps : combler ce besoin cadre parfaitement avec les missions du CCAS... Aussi, nous sommes fiers du travail de nos petits jeunes. Ils vont nous manquer !* »...

Fin juin, proposition sera donc faite au Conseil d'Administration de renouveler l'opération.

Si l'unanimité l'emporte, **le concept pourrait être élargi** aux seniors esseulés pendant un court laps de temps : lors des vacances des proches ou de leur absence temporaire pour d'autres raisons.

Un nouveau challenge s'imposera alors ! Celui de retrouver des recrues aussi assidues et enthousiastes que le sont Gwendoline et Dylan... A bon entendeur !

Consultez les offres de service civique sur le site : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

Notez-le !

Célébration des Noces d'Or et de Diamant

La Municipalité fête les Noces des couples qui ont eu ou auront 50 ou 60 ans de mariage en 2019. Les inscriptions seront prises en Mairie jusqu'au 31 juillet 2019 : n'oubliez pas votre livret de famille !

La réception aura lieu le dimanche 20 octobre 2019 à 11 heures, à l'espace Alphonse Delpointe.

Horaires d'été de la Mairie

Les services de la Mairie seront ouverts au public de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi, entre le 8 juillet et le 30 août inclus. Reprise des horaires habituels (8h-12h/13h30-17h30) dès le lundi 2 septembre.

Permanence de M. Mortreux

Veuillez noter un changement dans le jour et l'heure de la permanence de M. Jean-Marc Mortreux, Adjoint à l'urbanisme, à l'environnement et au cimetière.

Il vous reçoit désormais en Mairie le mardi, de 9h à 11h, sur rendez-vous.

Tél : 03.27.20.06.06.

Vous venez d'avoir 16 ans? Pensez au recensement militaire !

Modalités ? Les jeunes français(e)s doivent se présenter à la Mairie de leur lieu de domicile dans les trois mois suivant leur anniversaire, muni(e)s d'un justificatif de domicile et d'un document attestant de leur nationalité française (CNI, livret de famille). A l'issue des formalités administratives, il leur sera remis une attestation de recensement.

Pourquoi se faire recenser ? Cette démarche citoyenne permet aux jeunes d'effectuer leur journée d'appel de préparation à la défense dans les délais légaux. Le certificat délivré à l'issue de cette journée leur permettra de se présenter aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (diplôme d'Etat, permis de conduire, etc...).

Vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne

Dans un objectif de simplification des démarches et pour se conformer aux prescriptions légales, la Porte du Hainaut informe qu'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) verra prochainement le jour.

En attendant la généralisation de ce dispositif, une plateforme est d'ores et déjà à votre disposition pour le dépôt des certificats d'urbanisme (opérationnels et d'information) et des DIA. Elle vous permet également d'obtenir des informations cartographiques et réglementaires.

Connectez-vous au lien suivant :

<https://gnau2.operis.fr/guichetnumeriqueurbanisme/>

Jeunes diplômés, la Ville met votre réussite à l'honneur !

Vous êtes Hérinois(e) et avez obtenu un DIPLOME DE NIVEAU BAC + 2 OU SUPERIEUR en 2019 ? Présentez-vous en Mairie (service Culture) avant la mi-décembre, muni(e) du diplôme obtenu et de votre pièce d'identité. Infos par tél : 03.27.20.06.04 ou mail : jp.dubart@ville-herin.fr

Votre présence sera indispensable le jour de la cérémonie des Vœux du Maire (janvier 2020) pour la remise, en mains propres, de la distinction et du cadeau offert par la Municipalité.

Vous partez en congés ? Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances !

Avant de partir en vacances, pensez à protéger votre habitation des cambriolages. Ce dispositif gratuit consiste en des passages réguliers aux abords de votre domicile par l'A.S.V.P ou les forces de l'ordre (Police, Gendarmerie). Remplissez le formulaire disponible en Mairie ou auprès de l'A.S.V.P et retournez-le au plus tôt avant votre départ.

Plus d'info auprès de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique au 06.77.83.66.70, ou auprès du Commissariat de Wallers au 03.27.09.02.40.

Voir aussi le site : <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques>



Chères Hérinoises, chers Hérinois,

Nous arrivons à la fin de notre mandat et nous avons conscience que nous n'avons pas réussi à répondre à toutes les attentes de nos concitoyens. Nous aurions aimé faire plus, mais la conjoncture économique et les orientations politiques de notre pays ont amoindri les budgets des collectivités territoriales.

Cependant, le fil conducteur de notre mandat était de **rendre notre ville plus dynamique**. Nous sommes donc heureux aujourd'hui de voir circuler des jeunes ou des adultes dans la ville en tenue de sport, allant en direction de la **plaine sportive**. **C'est le projet du mandat !** Car nous savons que le sport et les loisirs favorisent les apprentissages de la vie en collectivité. Ce lieu de rencontre devait impérativement voir le jour afin qu'**Hérin change son image** de ville-dortoir.

Chose faite, **si vous nous accordez votre confiance pour un second mandat**, nous axerons davantage nos **actions sur l'amélioration de votre quotidien** (réfection de voiries par exemple). **Pendant six ans, nous avons dû prioriser nos actions sur la réfection des bâtiments** communaux (écoles, église, salle des fêtes, salle des sports ...). Au fil des années, ils se sont dégradés et nous avons investi afin de garantir l'accès aux usagers qui les fréquentent.

Il est important de rappeler que lorsque l'on entreprend de rénover une infrastructure, nous devons répondre aux **nouvelles normes qui alourdissent la dépense initiale**. Il en est de même lorsque l'on souhaite réaménager un trottoir. C'est pour cela que parfois, nous sommes obligés d'attendre pour pouvoir répondre à une demande hérinoise.

Au nom du groupe « Hérin en force », je vous souhaite de **bonnes vacances** et un temps ensoleillé pour vous aider à oublier les petits soucis de la vie courante.

Cordialement, **Bernard DEGROS**



Ensemble pour Hérin ...

Liste d'Union et de Rassemblement pour l'intérêt Communal



Michel Bassez

Conseiller
Municipal,
Maire Honoraire,
Président
de la liste PCF,
l'Humain d'Abord,
et du groupe
« Ensemble pour
Hérin »

Chers hérinois, chères hérinoises

CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2019 : Michel BASSEZ au nom du groupe a demandé que l'emprise de l'ancien terrain de foot et le terrain situé derrière soient réservés à la **construction d'une zone scolaire avec un outil de restauration et non un projet de construction d'habitations**. Il est contre l'urbanisation du terrain de foot.

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE est également l'occasion d'observer la situation financière de la commune caractérisée en 2018 par une baisse de ressources et une hausse des charges que nous ne pouvions pas maîtriser mais, qui font que, pour la première fois depuis 2014 le budget 2019 et ceux qui vont suivre s'annoncent très serrés.

Nous n'avons pas participé au vote de ce projet de budget pour des raisons évidentes. Les charges de fonctionnement du Budget Primitif 2018 sont à la hausse de 260 000 €. Parmi celles-ci des dépenses nouvelles viennent accentuer une situation financière à risques pour 2019. **L'équilibre du Budget d'Investissement est discutable... Nous n'avons plus de marge de manœuvre pour cette année et celles à venir.** Devant un tel constat Il est grand temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard!... Pourquoi ?... Par exemple, La CAPH a voté la baisse de dotation de Solidarité. Une perte sèche en recette de fonctionnement de 246 000 € pour 2018/2019.

Bien à vous, Michel BASSEZ

Les articles publiés ci-dessous, portant sur des questions municipales, sont rédigés par chacun des groupes politiques et n'engagent que leurs auteurs. Conformément à la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les groupes politiques représentés au Conseil Municipal disposent d'un espace d'expression. Cet espace restera vierge lorsque le texte ne nous sera pas parvenu (ou sera parvenu hors délai). En référence au règlement intérieur du Conseil Municipal modifié le 23 septembre 2014, les règles suivantes doivent être respectées : forfait de 2 000 signes (+/- 10% ; ponctuation comprise), soit environ 25 lignes ; dans l'espace ainsi réparti, sont inclus les titres ; le nom du groupe n'est pas comptabilisé dans le forfait.

En perspective

Ces calendriers sont communiqués à titre indicatif (sous réserve de modifications).
Contactez l'association organisatrice pour toute information complémentaire.

JUILLET 2019

• En extérieur

12 : Retraite aux flambeaux : distribution des lampions à 21h sur la Place Roger Salengro ; départ du cortège à 21h30.

Vers 22h à la plaine sportive « Germinal » : concert rock « Ted Sanders fête ses 30 ans de chanson ! » (Maureen en 1^{ère} partie), puis feu d'artifice sonorisé. Gratuit !



14 : Fête Nationale : réveil en fanfare à 6h30 dans les quartiers de la ville ; défilé à 11h (rassemblement à 10h30 à la stèle des Pompiers, derrière la Mairie) ; vin d'honneur à la salle des fêtes

28 : Concours de pétanque par le Comité des Fêtes des Corons d'Hérin au boulodrome de la plaine sportive « Germinal »

AOUT 2019

• En extérieur

25 : Brocante du Comité des Fêtes des Corons d'Hérin, de 8h à 18h dans les rues J. Guesde, H. Moreau, A. Croizat et du 8 mai 1945

SEPTEMBRE 2019

• Salle des fêtes

8 : Loto des Randonneurs Hérisinois

• Salle des associations (Suzanne Lannoy-Blin)

7 : Assemblée Générale du Secours Populaire à 10h

• En extérieur

2 : 75^{ème} anniversaire de la libération d'Hérin : dépôt de gerbes et discours à 17h30 au cimetière

25 : Journée nationale d'hommage aux Harkis : dépôt de gerbe à 17h30 au cimetière

28 : Opération « Nettoyons la nature » organisée par le service municipal des Espaces Verts en collaboration avec l'enseigne E. Leclerc et les habitants, de 9h à 12h. Rendez-vous devant la salle des fêtes. Kits fournis.

OCTOBRE 2019

• Salle des fêtes

6 : A 12h30 : Banquet des Aînés de plus de 65 ans, organisé par le C.C.A.S (sur inscription préalable)

12 : Spectacle patoisant proposé par l'association H.A.C.L.E

14 au 18 : Semaine Bleue inter-générationnelle organisée par le C.C.A.S (voir détail dans « La lettre du C.C.A.S »)

20 : Concert d'automne de l'Harmoine Batterie Fanfare Municipale à 16h. Entrée gratuite

27 : Loto du Secours Populaire

31 : Repas dansant d'Halloween proposé par les majorettes « Les Flammes Hérisinoises » à 20h (sur réservation)

• Salle des associations (Suzanne Lannoy-Blin)

12 : Assemblée Générale de la F.N.A.C.A à 15h

• Espace A. Delpointe

20 : Noces d'Or et de Diamant à 11h par la Municipalité

• En extérieur

5 : Dès 15h : distribution des plateaux-repas au domicile des aînés de 80 ans et plus (préalablement inscrits) par le C.C.A.S

10 au 13 : Ducasse, Place Roger Salengro

31 : A 16h, dépôt de gerbes sur les tombes des bienfaiteurs d'Hérin par la Municipalité

Rentrée scolaire 2019 - 2020

• Ecole élémentaire

H. Barbusse - L. Michel :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi :
8h30/11h45 – 13h30/16h15

• Ecole maternelle Gabriel Péri (changement) :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi :
8h25/11h40 – 13h25/16h10

• Ecole maternelle Frédéric Joliot-Curie :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi :
9h/12h – 13h45/16h45

Notez-le !

• **Restauration scolaire :**
Reprise le mardi 3 septembre

• Accueil périscolaire :

Ecole élémentaire H. Barbusse – L. Michel : 7h - 18h30

Ecole Gabriel Péri : 7h - 18h30

Ecole Frédéric Joliot-Curie :
7h30 - 18h

Dossiers d'inscription
cantine et périscolaire
à retourner en mairie
pour le 15/07/19